

# COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL d'ADMINISTRATION

**DATE :** 05 Septembre 2021 - REUNION PAR CONTACTS MAILS.

Secrétaire de Séance : **Michèle**

## **ORDRE DU JOUR :**

**QUESTION 1 :** Faut-il demander le PASS SANITAIRE à la rentrée pour la pratique des activités de La Culturothèque ?

## **QUESTION 1 : Faut-il demander le PASS SANITAIRE à la rentrée pour la pratique des activités de La Culturothèque ?**

En cette rentrée, Michèle a été sollicitée par de nombreux adhérents qui ont été coupés de tout lien social durant de long mois et qui se sont fait vacciner pour se protéger, mais aussi par devoir civique pour empêcher que le virus circule.

Ces adhérents aspirent maintenant à la liberté de pratiquer leur activité dans la sérénité.

Le constat est fait aussi que pour la pratique de nombreuses activités de La Culturothèque le PASS SANITAIRE est obligatoire.

Michèle a donc demandé à tous les membres du Conseil d'Administration s'il faut le PASS SANITAIRE pour la pratique des activités de La Culturothèque.

Le vote s'est fait sans débat pour permettre à chacun de voter en « son âme et conscience ».

Résultats du VOTE.

Membres du Conseil d'Administration : **14**

Absente : **1** personne

Votants : **11** personnes

N'ont pas voté : **2** personnes

Résultat :

- 7 OUI
- 3 NON
- 1 ABSTENTION

Le PASS SANITAIRE est donc obligatoire pour participer aux activités de La Culturothèque.

A chaque activité l'adhérent devra présenter son PASS SANITAIRE.

### **Qu'est que le PASS SANITAIRE ?**

Pour avoir le PASS SANITAIRE il faut présenter, soit :

- Un schéma vaccinal complet
- Un test PCR de moins 72 h ou antigénique de moins de 48 h.
- Un certificat de rétablissement de la Covid -19

Fait à Beaucaire, le 08 septembre 2021.